

## **Le moratoire sur les expulsions ne peut en aucun cas se terminer le 1er mars**

**En principe, le moratoire sur les expulsions locatives dans la Région de Bruxelles-Capitale expire le ce 1er mars. Au nom de ses 60 associations membres, le RBDH demande au gouvernement bruxellois de prolonger le moratoire au-delà de la fin du confinement et d'utiliser cette période pour prendre urgemment des mesures structurelles pour soutenir les locataires en situation précaire.**

Les expulsions locatives représentent toujours un traumatisme pour les locataires et un risque de se retrouver à la rue. Le RBDH a toujours défendu des mesures pour prévenir cette menace. La crise sanitaire que nous traversons rend ces dispositions d'autant plus nécessaires.

Le confinement a impacté de très nombreux ménages, qui ont perdu une partie de leurs revenus (voire l'entièreté, pour les sans-papiers notamment), rendant le paiement du loyer difficile, souvent impossible. Ces familles viennent grossir les rangs de ceux qui risquent une expulsion<sup>1</sup>. Pour éviter que des hommes, des femmes et des enfants ne se retrouvent à la rue lorsqu'on impose à tous de rester chez soi, le Gouvernement a posé, à juste titre, un moratoire sur les expulsions et libéré des moyens supplémentaires pour les CPAS.

Cependant, si le moratoire venait à expirer le 1er mars, une vague d'expulsions sans précédent se produirait, et ce alors que les mesures de confinement sont toujours en place, rendant pratiquement impossible pour de nombreuses familles en situation précaire de trouver un logement adapté et abordable. Ce n'est pas parce que les agences immobilières sont autorisées à organiser des visites que les locataires défavorisés trouveront rapidement un nouveau logement.

De plus, il y a un manque de mesures structurelles pour soutenir les locataires et pour prévenir les expulsions.

Ou, comme le ministre-président Rudi Vervoort l'a lui-même déclaré lors d'une précédente prolongation du moratoire (le 3 novembre 2020) : *« la crise sanitaire se prolonge et avec elle, les situations précaires de logement aussi. Il est donc primordial de prendre des décisions justes et solidaires pour toutes et tous. Interdire les expulsions domiciliaires fait partie de ces mesures indispensables à mettre en place aujourd'hui. »*

C'est pourquoi le RBDH demande au Gouvernement bruxellois de :

1. **Prolonger le moratoire au-delà du déconfinement** pour permettre à tous les ménages en difficulté de trouver une solution (apurer ou négocier les loyers ou trouver un relogement). Un délai de 6 mois après la reprise de toutes les activités (c'est-à-dire lorsque toutes et tous pourront retrouver emploi et revenus) est indispensable pour permettre aux locataires de se retourner.
2. Pour faire face aux conséquences sociales de la crise, les CPAS bruxellois ont reçu des moyens supplémentaires, de la part de l'Etat fédéral et de la Région (environ 60 millions d'euros) . Au vu de cette situation inédite, ces subsides peuvent et doivent servir à **apurer les dettes locatives et prévenir toute expulsion**. Si nécessaire, ces moyens devraient être augmentés pour assurer un soutien adéquat.
3. Mettre à profit cette période du moratoire pour prendre des **mesures structurelles** fortes afin de soutenir les locataires précaires et de prévenir autant que possible les expulsions :
  - Un **contrôle** (voire une réduction) **des loyers sur le marché privé** pour améliorer son accessibilité
  - Un **fonds régional** pour apurer les arriérés
  - Un **soutien** rapproché et proactif **des CPAS**
  - Une **meilleure accessibilité de la justice pour les locataires** (pour éviter les jugements par défaut)
  - Une **revalorisation du secteur associatif** (insertion par le logement)
  - **Sanctionner les expulsions illégales**
  - **Pas d'expulsion sans relogement**

Tôt ou tard, la crise sanitaire prendra fin, mais pas la crise du logement !

Vous trouvez ci-joint une note expliquant plus en détails nos propositions.

...

Le **RBDH** rassemble 60 associations bruxelloises qui œuvrent pour la défense et la concrétisation du droit au logement pour toutes et tous, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables. Elles luttent contre toute forme de discrimination en matière de logement.

**Contact presse · Chloé Thôme**  
+32 (0) 456 31 22 12 · [presse@rbdh.be](mailto:presse@rbdh.be)  
<http://rbdh-bbrow.be>